

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1759

3 août 2011

SOMMAIRE

Agence Luxembourgeoise Antidopage ...	84431	Mangrove II Management S.A.	84427
Age Vert	84401	Manior S.à r.l.	84409
Akbank Turkish Sicav	84406	M & A Partners S.A.	84406
Alphatrac S.A.	84427	MDC Holdco S.à r.l.	84414
Basler HoldCo S.à r.l.	84407	Meenie GP S.A.	84392
Cofipa Luxembourg S.A. - Compagnie Africaine de Financement et de Participations au Luxembourg	84417	Metex S.A.	84410
Dai Nippon International S.A.	84394	Meusinvest S.A.	84432
Delilah S.à r.l.	84386	MGE-RB Parndorf S.à r.l.	84417
East-West Trading Company G.m b.H. ..	84386	M.I.S., Media Intelligence Systems S.A. ...	84408
Ettore SA	84390	Mittlux Holding S.A.	84409
European Mobile Communications S.A.	84386	Negentropy Holding S.A.	84387
Fructilux	84423	Nouka Investments S.à r.l.	84417
GC Extreme S.à r.l.	84389	OQUENDO Investments S.à r.l.	84419
Ger-Adtec S.à r.l.	84392	Partnership Investments S.à r.l.	84402
GFI Group S.à r.l.	84423	Patrimonial Rising Solutions	84420
GLESENER, Commerce de bétails S.à r.l.	84391	PMG S.A.	84422
Glooiip S.A.	84392	Preferred Funding S.à r.l.	84410
Hexagone S.à r.l.	84394	Premier Consult International (PCI) SA	84419
Innobuilt Properties S.à r.l.	84402	Prestige Properties	84419
Innobuilt Properties S.à r.l.	84402	Profanes S.A.	84426
International Restaurants Group S.à r.l.	84400	Protec MBV S.à r.l.	84418
International Restaurants Group S.à r.l.	84401	Qernel Management Solutions S.A.	84414
Isolader Europe S.A.	84401	Regent Management S.à r.l.	84426
IST International Holding S.A.	84406	Renaissance Acquisitions S.à r.l.	84431
Laumor Holdings S.à r.l.	84402	Sellin Properties S.à r.l.	84387
Lauro 28 S.A.	84406	SES Astra	84418
Le Premier Investment III S.C.A.	84394	Somerston Olympia 2 S.à r.l.	84432
LSREF Summer Loans, S.à r.l.	84414	Toitures Lambrech Sylvain S.A.	84432
		Vantage Luxembourg II, S.à r.l.	84410
		Vantage Luxembourg I, S.à r.l.	84409
		Westcoast S.A.	84390

East-West Trading Company G.m b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.641.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung vom 25 Mai 2011 der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST-WEST TRADING COMPANY GmbH, mit Sitz in L-9227 DIEKIRCH, 52, Esplanade, eingetragen im Firmenregister DIEKIRCH unter der Nummer B 94.641 geht hervor dass:

Einzigter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, den Sitz der Gesellschaft EAST-WEST TRADING COMPANY GmbH von L-9227 DIEKIRCH, 52, Esplanade nach L-9227 DIEKIRCH, 50, Esplanade zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 30. Mai 2011.

Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2011076123/17.

(110084805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

European Mobile Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.145.

En date du 18 mai 2011, les actionnaire de la Société ont renouvelé les mandats des administrateurs pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes clos au 30 septembre 2011.

Le mandat de Audiex S.A. a également été renouvelé pour durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes clos au 30 septembre 2011.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011076133/16.

(110085512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Delilah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 114.215.900,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.734.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 31 mai 2011 à Luxembourg que:

- Monsieur James Redmayne a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Giorgio De Palma a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Timothy Charles Parker a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Stefan Oostvogels a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur John Livingston, Avocat, né le 31 juillet 1967 à Massachusetts, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 575 West Street, Suite 110, Mansfield, MA 02048, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2011077730/21.

(110086839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Negentropy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.401.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 11 mai 2011

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 11 mai 2011, que:

Après avoir constaté que le Dr Peter Hamacher s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 11 mai 2011, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Guillaume Le Bouar, employé privé, né à Brignoles (France) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Administrateur de catégorie A de la Société, avec effet immédiat, en remplacement du Dr Peter Hamacher, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

NEGENTROPY HOLDING S.A.

François Georges / Jérôme Wunsch

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011077913/21.

(110086680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Sellin Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.138.

—
In the year two thousand eleven, on the sixteenth day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1331 Luxembourg, 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 124359), here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 12th 2011.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Sellin Properties Sàrl, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 131138

incorporated by a deed of the undersigned notary on August 16th 2007, under the name of EAVF Artemis 3 Sàrl, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2218 of October 6th, 2007.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred seventy three thousand eight hundred euro (EUR 173,800.-) so as to raise it from its present amount of two hundred eighty one thousand nine hundred and fifty euro (EUR 281,950.-) divided into eleven thousand two hundred and seventy eight (11,278) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, to an amount of four hundred fifty five thousand seven hundred and fifty euro (EUR 455,750.-) by the creation and issuing of six thousand nine hundred fifty two (6,952) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-), issued with a total share premium in a total amount of one million five hundred sixty four thousand two hundred euro (EUR 1,564,200.-) and to make payment for such new shares by a contribution consisting in the partial conversion of a claim for a total amount of one million seven hundred thirty eight thousand euro (EUR 1,738,000.-) towards the Company, it being understood that an amount of one hundred seventy three thousand eight hundred euro (EUR 173,800.-) shall be allocated to the Company's share capital and an amount of

one million five hundred sixty four thousand two hundred euro (EUR 1,564,200.-) shall be allocated to the share premium account.

The Contribution thus is recorded as a contribution in an aggregate amount of one million seven hundred thirty-eight thousand euro (EUR 1,738,000.-)

The Subscriber declares that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Sole Shareholder declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Sole Shareholder further states that a certificate and a subscription form have been drawn up, wherein the Contribution is described and valued.

Such certificate and subscription form, after signature "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at four hundred fifty five thousand seven hundred fifty euro (EUR 455,750.-) divided into eighteen thousand two hundred thirty (18,230) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,400.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 124359),

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 mai 2011,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Sellin Properties Sàrl avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 131138,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 août 2007, sous la dénomination de EAVF Artemis 3 Sàrl, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2218 du 16 octobre 2007.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent soixante-treize mille huit cents euros (173.800,-EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent cinquante euros (281.950,- EUR) représenté par onze mille deux cent soixante-dix-huit (11.278) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune à un montant de quatre cent cinquante-cinq mille sept cent cinquante euros (455.750,- EUR) par la création et l'émission de six mille neuf cent cinquante-deux (6.952) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR), émise avec une prime d'émission d'un montant total de un million cinq

cent soixante-quatre mille deux cents euros (1.564.200,- EUR) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature constituée par une conversion d'une créance que le Souscripteur a contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport est acté comme représentant un apport total net d'un montant de un million sept cent quatre-vingt-trois mille euros (1.783.000,-EUR).

L'Associée Unique déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associée Unique déclare qu'un certificat ainsi qu'une souscription ont été établis, dans lesquels l'Apport ainsi apporté est décrit et évalué (le «Rapport»).

Ce certificat ainsi que cette souscription, après paragraphe «ne varietur» par la mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre cent cinquante-cinq mille sept cent cinquante euros (455.750,- EUR), divisé en dix-huit mille deux cent trente (18.230) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 2.400,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22596. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074229/121.

(110082528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

GC Extreme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.969.

EXTRAIT

En date du 11 mai 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2011.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} mars 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011076160/15.

(110085231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Westcoast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.360.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 mai 2011

Il résulte du Procès -Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 mai 2011 que:

- La démission de Monsieur Natale Capula en tant qu'administrateur B est acceptée.
- Est nommée en tant qu'administrateur B à la place de l'administrateur sortant Madame Beatriz Garcia, Madrid, Spain, née le 5.2.1966, résident professionnellement au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Le nouvel administrateur restera en charge jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 2017.
- La démission de Monsieur Gianluca Ninno en tant qu'administrateur B est acceptée.
- Est nommée en tant qu'administrateur B à la place de l'administrateur sortant Madame Colette Wohl, née à Luxembourg, le 18.02.1959, résident professionnellement au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Le nouvel administrateur restera en charge jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 2017.
- Est acceptée la démission de la société FGS Consulting LLC en tant que Commissaire aux Comptes.
- Est nommée en tant que commissaire à la place du Commissaire sortant Fiduciaire Jean, Marc Faber & Cie S.à.r.l., 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg Registration number: RCS B 60.219. Le nouveau Commissaire restera en charge jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 2017.
- Le siège est transféré du L - 2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée au L- 2449 Luxembourg, 5 boulevard Royal
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011083474/26.

(110092356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Ettore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 51.736.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Générale Extraordinaire des actionnaires de ETTORE SA avec siège à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 51 736, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains en date du 6 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 500 du 2 octobre 1995, modifiée suivant acte sous seing privé du 13 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 223 du 8 février 2002, laquelle société a été mise en liquidation suivant décision prise en assemblée générale extraordinaire du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 3 décembre 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Muriel LEHMANN, employée privée, demeurant à Hayange (France), qui désigne comme secrétaire Manuel MOROCUTTI, employé privé, demeurant à Bettembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Pasquale CITRO, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de la liquidation

4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans les livres et documents sociaux à partir de ce jour.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que l'assemblée générale extraordinaire sous seings privés, tenue en date du 5 avril 2011, après avoir entendu le rapport, des liquidateurs, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation FIDU-CONCEPT SARL avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 38.136.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour et entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion des liquidateurs.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge des liquidateurs.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve d'abord les comptes de liquidation et donne décharge à Jean Nicolas WEBER, salarié, né à Wiltz, le 17 mai 1950, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie Thérèse pour l'exécution de son mandat de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne ensuite décharge à FIDU-CONCEPT SARL avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 38 136 pour l'exécution de son mandat de commissaire à la liquidation.

L'Assemblée prononce finalement la clôture de la liquidation et constate que ETTORE SA a cessé d'exister avec effet en date d'aujourd'hui, et décide que ses livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lehmann, Morocutti, Citro et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 20 mai 2011. Relation EAC/2011/6689. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 27 mai 2011.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2011076810/61.

(110085091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

GLESENER, Commerce de bétails S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 4B, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 149.320.

AUSZUG

Aus einem Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft GLESENER, Commerce de bétails S.à r.l., mit Sitz in L-7681 Waldbillig, 4b, rue des Fleurs, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B149.320, aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach, am 24. Mai 2011, eingetragen in Echternach, am 25. Mai 2011, Relation: ECH/2011/916, geht hervor dass:

- 1) der Rücktritt von Frau Betty GLESENER als administrative Geschäftsführerin angenommen wurde,
- 2) Frau Ingeborg STEICHEN, Pflegerin, wohnhaft in L-7681 Waldbillig, 4b, rue des Fleurs, zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer ernannt wurde, mit der Befugnis die Gesellschaft unter allen Umständen durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

Echternach, den 31. Mai 2011.

Référence de publication: 2011076166/17.

(110084729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Gloop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 120.534.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 30 mai 2011, que suite à la démission de Maître Philippe Morales de ses fonctions d'administrateur de la Société, a été nommé comme nouvel administrateur Maître Jean de Mestral, avocat, né à Saint-Saphorin-sur-Morges (Suisse), le 03 janvier 1963, demeurant au 9 route de Suisse CH-1295 Mies (Suisse).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011076167/15.

(110084725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Meenie GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.630.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de la Société tenue en date du 8 juin 2011

En date du 8 juin 2011, l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes:

- * Peter A. MANN, administrateur de catégorie A
- * Thomas J. SCHULZ, administrateur de catégorie A
- * Aldwin DEKKERS, administrateur de catégorie A
- * Patrick FENN, administrateur de catégorie B
- * Gérard LOUIS-DREYFUS, administrateur de catégorie B
- * Olivier DORIER, administrateur de catégorie B
- * Pricewaterhousecoopers, réviseur d'entreprises agréé

avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Meenie GP S.A.

Référence de publication: 2011086778/22.

(110097260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Ger-Adtec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 46.121.

—
L'an deux mille onze.

Le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme DECA PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-2441 Luxembourg, 299, rue de Rollingergrund, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.620,

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Nico DEUTSCH, retraité, demeurant à L-2441 Luxembourg, 299, rue de Rollingergrund.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée GER-ADTEC S.à r.l., avec siège social à L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 46.121 (NIN 1993 2411 531).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc CRAVATTE alors de résidence à Ettelbruck en date du 17 décembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 17 mars 1994, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Marc CRAVATTE en date du 28 octobre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 1^{er} février 1995;
- suivant acte reçu par le même notaire Marc CRAVATTE en date du 11 juin 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 442 du 9 septembre 1996;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1078 du 2 juin 2006,
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1611 du 1^{er} juillet 2008;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1922 du 6 août 2008;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 617 du 20 mars 2009;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 avril 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1116 du 28 mai 2010.

Que la société ne possède pas d'immeubles ou parts d'immeubles.

Que le capital social de la société s'élève au montant de vingt-deux mille cinq cents Euros (€ 22.500.-), représenté par neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

Que suite à une convention de cession de parts sociales du 23 mai 2011, laquelle convention, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant, agissant comme dit ci-avant, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, toutes les parts sociales ont été attribuées à la société anonyme DECA PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée.

Ensuite l'associée unique, représentée comme dit ci-avant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 22.500), représenté par neuf cent (900) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été attribuées à la société anonyme DECA PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-2441 Luxembourg, 299, rue de Rollingergrund, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.620.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Josua WUTZ de son poste de gérant de la société GER-ADTEC S.à r.l. et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer Monsieur Nico DEUTSCH, retraité, demeurant à L-2441 Luxembourg, 299, rue de Rollingergrund, comme gérant administratif de la société pour une durée indéterminée,

lequel aura tous pouvoirs d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle en attendant la nomination d'un gérant technique.

DONT ACTE, fait et passé à Bridel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DEUTSCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 mai 2011. Relation: ECH/2011/905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075711/67.

(110084652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Hexagone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.800,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.149.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 2 Mars 2011 que la société Aviva Investors Properties Europe S.A. ayant son siège au 34, Avenue de La Liberté, L-1930, Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B140875, a été nommée au poste d'administrateur de la Société avec effet au 2 Mars 2011.

Pour extrait conforme

Le Luxembourg, 14 Mars 2011.

Référence de publication: 2011076174/14.

(110085326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Le Premier Investment III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.285.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 juin 2011 que:

(i) le mandat des membres du conseil de surveillance de la Société suivants a expiré en date du 20 juin 2011:

- Delphine Bosendorf;
- Nathalie Mallien;
- Peter Stewart.

(ii) les personnes suivantes ont été nommées en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2012:

- Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg;
- Olivier Liegeois, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg; et
- Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

(iii) le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, avec effet au 20 juin 2011.

De plus, la Société prend acte que l'adresse de Le Premier Management S.à r.l., Associé-Gérant de la Société, est désormais la suivante: 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011086737/27.

(110097306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Dai Nippon International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 12.475.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 42, rue de la Vallée (R.C.S. Luxembourg, section B number 12.475), incorporated by a notarial deed on October 18, 1974, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 251 of December 19, 1974. The articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on October 14, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 527 of June 2, 2005.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Viviane HENGEL, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Christelle HERMANT-DOMANGE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will have the status of a “société de participations financières – SOPARFI”.

2. Amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

“ **Art. 1.** There is a corporation (société anonyme) under the name of DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A.”

3. Amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation so as to reflect the following terms:

“ **Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents, licenses and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow with or without guarantee, provided that the funds borrowed may only be used for the purposes of the corporation, or of companies which are subsidiaries of or associated with affiliated to the corporation or to the group “DAI NIPPON PRINTING Co, Ltd Tokyo”, to which the company itself belongs.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.”

4. Amendment of Article 9 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

“ **Art. 9.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors are elected by the meeting of shareholders. The term of their office shall be one year.

5. Merging of Articles 10, 11, 12, 13 and 14 of the Articles of Incorporation, renumbering of the following Articles and amendment of the new Article 10 as follows:

“ **Art. 10.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation’s object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on

the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.”

6. Adding of a new Article to the Articles of Incorporation in order to replace the “Statement of notice” which will be read as follows:

“ **Art. 20.** The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary”.

7. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting acknowledges that the company has the status of a “société de participations financières – SOPARFI”.

Second resolution

The extraordinary general meeting decides to amend Article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

“ **Art. 1.** There exists a corporation (société anonyme) under the name of “DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A.”.”

Third resolution

The extraordinary general meeting decides to amend Article 3 of the Articles of Incorporation so as to reflect the following terms:

“ **Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents, licenses and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow with or without guarantee, provided that the funds borrowed may only be used for the purposes of the corporation, or of companies which are subsidiaries of or associated with affiliated to the corporation or to the group “DAI NIPPON PRINTING Co., Ltd Tokyo”, to which the company itself belongs.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.”

Fourth resolution

The extraordinary general meeting decides to amend Article 9 of the Articles of Incorporation as follows:

“ **Art. 9.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors are elected by the meeting of shareholders. The term of their office shall be one year.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting decides to merge Articles 10, 11, 12, 13 and 14 of the Articles of Incorporation, to renumber the following Articles and to amend the new Article 10 as follows:

“ **Art. 10.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation’s object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

Sixth resolution

The extraordinary general meeting decides to add a new Article to the Articles of Incorporation in order to replace the "Statement of notice" which will be read as follows:

"Title VI. General provisions

Art. 16. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary".

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de la Vallée (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 12.475), constituée suivant acte notarié en date du 18 octobre 1974, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 251 du 19 décembre 1974. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 527 du 2 juin 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Viviane HENGEL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULONRACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANTDOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui désormais aura celui d'une «société de participations financières – SOPARFI».
2. Modification de l'Article premier des Statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit:

“ **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A.”

3. Modification de l'Article 3 des Statuts de la société afin de refléter les termes suivants:

“ **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter avec ou sans garantie à condition que cet emprunt soit utilisé uniquement par la société ou des entreprises affiliées ou associées à la société ou au groupe Dai Nippon Printing Co., Ltd. Tokyo, dont la société fait elle-même partie.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

4. Modification de l'Article 9 des Statuts de la société qui se lira comme suit:

“ **Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur mandat est d'un an.»

5. Regroupement des Articles 10, 11, 12, 13 et 14 des Statuts de la société, renumérotation des articles suivants et modification du nouvel article 10 comme suit:

“ **Art. 10.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

6. Ajout d'un nouvel article aux Statuts de la société en vue de remplacer la «disposition générale» qui se lira comme suit:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts".

7. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que le statut de la société est celui d'une «société de participations financières – SOPARFI».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article premier des Statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A.»»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 3 des Statuts de la société afin de refléter les termes suivants:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter avec ou sans garantie à condition que cet emprunt soit utilisé uniquement par la société ou des entreprises affiliées ou associées à la société ou au groupe Dai Nippon Printing Co., Ltd. Tokyo, dont la société fait elle-même partie.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 9 des Statuts de la société qui se lira comme suit:

« **Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur mandat est d'un an.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de regrouper les Articles 10, 11, 12, 13 et 14 des Statuts de la société, de renuméroter les articles suivants et de modifier le nouvel article 10 comme suit:

« **Art. 10.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel article aux Statuts de la société en vue de remplacer la «disposition générale» qui se lira comme suit:

«Titre VI. Loi applicable

Art. 16. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. HENGEL, C. COULON-RACOT, C. HERMANT-DOMANGE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2011. Relation: EAC/2011/5795. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011070426/329.

(110077943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

International Restaurants Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: TRY 663.189,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.260.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mai 2011

L'assemblée accepte le transfert des parts sociales détenues par Trilantic Capital Partners IV L.P. en faveur de to Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., Delaware limited partnership, enregistré au registre des sociétés des Etats Unis d'Amérique sous le numéro 4517547 ayant comme siège social 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL RESTAURANTS GROUP S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Riccardo Zorzetto

Référence de publication: 2011076191/17.

(110084761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Isolader Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 64.200.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 31 mai 2011 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 31 décembre 2012.

- Joseph RODE, 27, Albert 1^{er}, B- 6210 Frasnes les Grosselies, Administrateur.

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011076207/13.

(110085246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Age Vert, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7594 Beringen, 17, rue des Noyers.

R.C.S. Luxembourg B 146.250.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 mai 2011 à 17h30 à Paris

Résolutions:

L'assemblée décide à l'unanimité:

1. Le transfert du siège social de la société au 17, rue des noyers L-7594 Beringen

Référence de publication: 2011076745/11.

(110085139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

International Restaurants Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: TRY 663.189,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.260.

Extrait du procès-verbal de rassemblée générale ordinaire tenue le 30 mai 2011

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil de gérance:

MM. Riccardo Zorzetto, demeurant au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant de classe A,

Eric Scussel, demeurant au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant de classe A,

Laurent Forget, demeurant au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant de classe B,

Nandi Sanjay, demeurant au 35, Portman Square, GB - W1H6LR London, gérant de classe B

Vittorio Pignatti, demeurant au 35, Portman Square, GB - W1H6LR London gérant de classe B.

Réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL RESTAURANTS GROUP S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Riccardo Zorzetto

Référence de publication: 2011076192/24.

(110085038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Innobuilt Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 41.400,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 153.295.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 16 août 2010, avec effet à ce jour, que la société Zabar Group Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie a cédé 10.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société Innobuilt Properties S.à r.l. à Monsieur David Fuhrer, résidant à 8 Hashiloach St. 49170 Petach Tikva (Israël).

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2011076201/15.

(110085281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Innobuilt Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 41.400,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 153.295.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 16 août 2010, avec effet à ce jour, que la société Zabar Group Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie a cédé 4.500 parts sociales qu'elle détenait dans la société Innobuilt Properties S.à r.l. à Monsieur Meir Barel, résidant à 71 Bustenai St. 47100 Ramat Ha-Sharon (Israël)

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2011076202/15.

(110085438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Laumor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 109.554.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076226/9.

(110084882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Partnership Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.554.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Barclays Capital Holdings Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, whose principal place of business is at 745 Seventh Ave., New York, NY 10019, USA, here represented by M^e Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Preferred Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.874, whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and whose share capital at the date hereof is fixed at one

hundred thousand US dollars (USD 100,000. -), here represented by M^e Jan BÖING, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Barclays Capital Holdings Inc., prenamed, and Preferred Investments S.à r.l., prenamed, represent the entire share capital of Partnership Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register B 156.554 and whose share capital is fixed at one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-), incorporated by deed of the undersigned notary on 4 November 2010, published in the Mémorial C of 4 December, number 2667 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 8 November 2010 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to draw up as follows:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to acknowledge a payment by the holder of the Class A Shares (as defined below) of one billion seven hundred eighty-six million eight hundred seventy-six thousand five hundred twenty-one US dollars (USD 1,786,876,521.-) to the share premium account attached to the Class A Shares.

2. Decision to acknowledge a payment by the holder of the Class B Shares (as defined below) of fifty-five million one hundred thirty-seven thousand nine hundred US dollars (USD 55,137,900.-) to the share premium account attached to the Class B Shares.

3. Decision to subsequently amend article 7.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **7.1.** The issued share capital of the Company is fixed at one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-) represented by:

- 19,900 (nineteen thousand, nine-hundred) redeemable class A shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class A Share Premium") of one hundred six thousand three hundred seventy-four US dollars and seventy-one US cents (USD 106,374.71) each (the "Class A Shares");

- 5,000 (five thousand) redeemable class B shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class B Share Premium") of sixteen thousand four hundred twenty-six US dollars and fifty-eight US cents (USD 16,426.58) each (the "Class B Shares"); and

- 75,100 (seventy-five thousand, one hundred) non-redeemable class C shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class C Share Premium") of seven thousand two hundred fifty-five US dollars and ninety-nine US cents (USD 7,255.99) each (the "Class C Shares"),

all of which (collectively the "Shares" and any of them, a "Share") are entirely subscribed and fully paid up.”

II. After this having been set forth, Barclays Capital Holdings, Inc., prenamed, and Preferred Investments S.à r.l., prenamed, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The partners of the Company unanimously resolved to acknowledge a payment by the holder of the Class A Shares of one billion seven hundred eighty-six million eight hundred seventy-six thousand five hundred twenty-one US dollars (USD 1,786,876,521.-) to the share premium account attached to the Class A Shares, evidence of such payment having been given to the notary.

Second resolution

The partners of the Company unanimously resolved to acknowledge a payment by the holder of the Class B Shares of fifty-five million one hundred thirty-seven thousand nine hundred US dollars (USD 55,137,900.-) to the share premium account attached to the Class B Shares, evidence of such payment having been given to the notary.

Third resolution

The partners of the Company unanimously resolved to subsequently amend article 7.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **7.1.** The issued share capital of the Company is fixed at one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-) represented by:

- 19,900 (nineteen thousand, nine-hundred) redeemable class A shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class A Share Premium") of one hundred six thousand three hundred seventy-four US dollars and seventy-one US cents (USD 106,374.71) each (the "Class A Shares");

- 5,000 (five thousand) redeemable class B shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class B Share Premium") of sixteen thousand four hundred twenty-six US dollars and fifty-eight US cents (USD 16,426.58) each (the "Class B Shares"); and

- 75,100 (seventy-five thousand, one hundred) non-redeemable class C shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class C Share Premium") of seven thousand two hundred fifty-five US dollars and ninety-nine US cents (USD 7,255.99) each (the "Class C Shares"),

all of which (collectively the "Shares" and any of them, a "Share") are entirely subscribed and fully paid up."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about six thousand seven hundred Euros (EUR 6,700.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le seize mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

Barclays Capital Holdings Inc., une société constituée sous le droit de l'État du Delaware aux États-Unis, ayant son centre d'administration central au 745 Seventh Ave., New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Maître Jan BÖING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Preferred Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.874, ayant son siège au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et dont le capital social est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000,-), ici représentée par Maître Jan BÖING, susnommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le fondé de pouvoir des parties comparantes et par le notaire soussigné, annexées au présent acte, qui sera déposé auprès des autorités d'enregistrement.

Barclays Capital Holdings Inc., susnommée, et Preferred Funding S.à r.l., susnommée, représentent l'intégralité du capital social de Partnership Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.554 et dont le capital social est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000,-), constituée suivant acte du notaire instrumentant le 4 novembre 2010, publiée le 4 décembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2667 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 8 novembre 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C.

Lesdites parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de reconnaître le paiement par le détenteur des Parts Sociales de Catégorie A (telles que définies ci-après) d'un milliard sept cent quatre-vingt-six millions huit cent soixante-seize mille cinq cent vingt et un dollars américains (USD 1.786.876.521,-) au compte de la prime d'émission attaché aux Parts Sociales de Catégorie A.

2. Décision de reconnaître le paiement par le détenteur des Parts Sociales de Catégorie B (telles que définies ci-après) de cinquante-cinq millions cent trente-sept mille neuf cent dollars américains (USD 55.137.900,-) au compte de la prime d'émission attaché aux Parts Sociales de Catégorie B.

3. Décision de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société de manière à lui donner la teneur suivante:

« **7.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000,-) représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent (19.900) parts sociales remboursables de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales de Catégorie A») de cent six mille trois cent soixante-quatorze dollars américains et soixante et onze centimes de dollar américain (USD 106.374,71,-) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

- cinq mille (5.000) parts sociales remboursables de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales de Catégorie B») de seize mille quatre cent vingt-six dollars américains et cinquante-huit centimes de dollar américain (USD 16.426,58,-) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B»); et

- soixante-quinze mille cent (75.100) parts sociales non remboursables de catégorie C ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales de Catégorie C») de sept mille deux cent cinquante-cinq dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes de dollar américain (USD 7.255,99) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C»),

qui sont toutes (collectivement les «Parts Sociales» et individuellement, une «Part Sociale») intégralement souscrites et entièrement libérées.»

II. Après avoir établi ce qui précède, Barclays Capital Holdings Inc., susnommée, et Preferred Investments S.à r.l., susnommée, représentant l'intégralité du capital social de la Société ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de reconnaître le paiement par le détenteur des Parts Sociales de Catégorie A d'un milliard sept cent quatre-vingt-six millions huit cent soixante-seize mille cinq cent vingt et un dollars américains (USD 1.786.876.521,-) au compte de la prime d'émission attaché aux Parts Sociales de Catégorie A, preuve d'un tel paiement ayant été donné au notaire.

Deuxième résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de reconnaître le paiement par le détenteur des Parts Sociales de Catégorie B de cinquante-cinq millions cent trente-sept mille neuf cent dollars américains (USD 55.137.900,-) au compte de la prime d'émission attaché aux Parts Sociales de Catégorie B, preuve d'un tel paiement ayant été donné au notaire.

Troisième résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **7.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000,-) représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent (19.900) parts sociales remboursables de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales de Catégorie A») de cent six mille trois cent soixante-quatorze dollars américains et soixante et onze centimes de dollar américain (USD 106.374,71,-) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

- cinq mille (5.000) parts sociales remboursables de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales de Catégorie B») de seize mille quatre cent vingt-six dollars américains et cinquante-huit centimes de dollar américain (USD 16.426,58,-) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B»); et

- soixante-quinze mille cent (75.100) parts sociales non remboursables de catégorie C ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales de Catégorie C») de sept mille deux cent cinquante-cinq dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes de dollar américain (USD 7.255,99) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C»),

qui sont toutes (collectivement les «Parts Sociales» et individuellement, une «Part Sociale») intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte de société, s'élève approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mai 2011. LAC/2011/22416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072220/181.

(110080193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

IST International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.943.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 27 mai 2011 que:

- suite à la démission de Maître Philippe Morales de ses fonctions d'administrateur de la Société, a été nommé comme nouvel administrateur Maître Jean de Mestral, avocat, né à Saint-Saphorin-sur-Morges (Suisse), le 03 janvier 1963, demeurant au 9 route de Suisse CH-1295 Mies (Suisse).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

- Monsieur Björn Sundebý demeurant au 14 route de Founex CH-1296 Coppet (Suisse) a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011076209/17.

(110085259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Lauro 28 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.434.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61995 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076227/10.

(110084731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

M & A Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

R.C.S. Luxembourg B 82.249.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2011

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 de:

- Madame Sandra TOURNEUR,
- Monsieur Yves BARBI,
- Monsieur Frédéric PARISOT.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011076258/14.

(110084801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Akbank Turkish Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 138.732.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le vendredi 27 mai 2011 à 11 heures 30

L'Assemblée approuve la réélection de Monsieur S. Alp Keler, AK Asset Management Inc., Sabanci Center Hazine Binasi Kat:1, 34330 4. Levent - Besiktas, Istanbul, Turquie, Monsieur A. Göktürk Isikpinar, AK Asset Management Inc., Sabanci Center Hazine Binasi Kat:1, 34330 4. Levent - Besiktas, Istanbul, Turquie, Monsieur Mehmet Ali Ersari, AK Asset Management Inc., Sabanci Center Hazine Binasi Kat:1, 34330 4. Levent - Besiktas, Istanbul, Turquie et Monsieur Argun Egmir, AK Asset Management Inc., Sabanci Center Hazine Binasi Kat:1, 34330 4. Levent - Besiktas, Istanbul, Turquie

comme Administrateurs de Akbank Turkish SICAV pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012.

L'Assemblée approuve également la réélection du Réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012.

Pour le compte de Akbank Turkish SICAV
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Signature

Référence de publication: 2011078170/21.

(110086522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Basler HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.225.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.112.

—
EXTRAIT

Suite à plusieurs transferts de parts entre parties en date du 25 mai 2011, certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

- TK II Colinvest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8 117.553 («TK II Colinvest») a transféré 694 parts sociales de catégorie A3, 694 parts sociales de catégorie B1, 694 parts sociales de catégorie B2, 694 parts sociales de catégorie B3, 2.083 parts sociales de catégorie C et 2.083 parts sociales de catégorie D à Triton Fund II No.2 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1150 («Triton Fund II No.2 L.P.»);

- TK II Colinvest a transféré 269 parts sociales de catégorie A3, 269 parts sociales de catégorie B1, 269 parts sociales de catégorie B2, 269 parts sociales de catégorie B3, 806 parts sociales de catégorie C et 806 parts sociales de catégorie D à TWO Triton Fund F&F NO.2 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 767 («TWO Triton Fund F&F No.2 L.P.»);

- TK II Colinvest a transféré 10.633 parts sociales de catégorie A3, 10.632 parts sociales de catégorie B1, 10.633 parts sociales de catégorie B2, 10.633 parts sociales de catégorie B3, 31.898 parts sociales de catégorie C et 31.898 parts sociales de catégorie D à Triton Fund II L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 702 («Triton Fund II L.P.»);

- TK II Colinvest a transféré 271 parts sociales de catégorie A3, 271 parts sociales de catégorie B1, 271 parts sociales de catégorie B2, 271 parts sociales de catégorie B3, 814 parts sociales de catégorie C et 814 parts sociales de catégorie D à TWO Triton Fund F&F L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Hener, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 701 («TWO Triton Fund F&F L.P.»); et

- TK II Colinvest a transféré 343 parts sociales de catégorie A3, 343 parts sociales de catégorie B1, 343 parts sociales de catégorie B2, 343 parts sociales de catégorie B3, 1.028 parts sociales de catégorie C et 1.028 parts sociales de catégorie D à TWO Triton Fund (Executives) L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 704 («TWO Triton Fund (Executives) L.P.»).

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

TK II Colinvest S.à r.l.	12.210 parts sociales de catégorie A2
Triton Fund II No.2 L.P.	14.652 parts sociales de catégorie A2
	15.346 parts sociales de catégorie A3
	15.345 parts sociales de catégorie B1
	15.346 parts sociales de catégorie B2
	15.346 parts sociales de catégorie B3
	46.038 parts sociales de catégorie C
	46.038 parts sociales de catégorie D
TWO Triton Fund F&F No.2 L.P.	5.677 parts sociales de catégorie A2

	5.947 parts sociales de catégorie A3
	5.946 parts sociales de catégorie B1
	5.946 parts sociales de catégorie B2
	5.947 parts sociales de catégorie B3
	17.839 parts sociales de catégorie C
	17.839 parts sociales de catégorie D
Triton Fund II L.P.	224.413 parts sociales de catégorie A2
	235.046 parts sociales de catégorie A3
	235.045 parts sociales de catégorie B1
	235.046 parts sociales de catégorie B2
	235.046 parts sociales de catégorie B3
	705.137 parts sociales de catégorie C
	705.137 parts sociales de catégorie D
TWO Triton Fund F&F L.P.	5.726 parts sociales de catégorie A2
	5.997 parts sociales de catégorie A3
	5.998 parts sociales de catégorie B1
	5.997 parts sociales de catégorie B2
	5.997 parts sociales de catégorie B3
	17.992 parts sociales de catégorie C
	17.992 parts sociales de catégorie D
TWO Triton Fund (Executives) L.P.	7.234 parts sociales de catégorie A2
	7.577 parts sociales de catégorie A3
	7.578 parts sociales de catégorie B1
	7.577 parts sociales de catégorie B2
	7.577 parts sociales de catégorie B3
	22.731 parts sociales de catégorie C
	22.731 parts sociales de catégorie D

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Basler HoldCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011076042/78.

(110085201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

M.I.S., Media Intelligence Systems S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.857.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 31 mai 2011 à 10h00 heures à Luxembourg

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Robert Weirig en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer nouveau administrateur et nouveau administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017:

Madame Nemes Germaine, employée privée, née le 12.01.1951 à Mairieux (France), demeurant à F-08000 Charleville-Mézières, 75, avenue Charles Boutet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

M.I.S., Media Intelligence Systems S.A.

Référence de publication: 2011076259/17.

(110084707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Mittlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.649.

EXTRAIT

Les administrateurs réunis en Conseil, le 18 mai 2011, ont pris la décision suivante:

1. Monsieur Giovanni VITTORE a été nommé Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011076295/13.

(110084688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Vantage Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.446.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2011

En date du 15 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Chris Edward CELANO de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Linda Jovana IBRAHIM, née le 4 décembre 1970 à El Paso, Texas, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 12906, Waters Edge Place, 77041 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A.;
- Madame Linda Jovana IBRAHIM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Vantage Luxembourg I, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011086952/22.

(110097559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Manior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.652.

Extrait des résolutions prises par les associés le 30 mai 2011

En date du 30 mai 2011, les Associés de la société Manior S. à r. l. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company SA en tant Gérant de la société avec effet au 1^{er} Mai 2011;
- D'accepter la démission de TCG Gestion SA en tant Gérant de la société avec effet au 1^{er} Mai 2011.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011076277/15.

(110085324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Metex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 39.637.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011076290/14.

(110085191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Vantage Luxembourg II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.900.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2011

En date du 15 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Chris Edward CELANO de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Linda Jovana IBRAHIM, née le 4 décembre 1970 à El Paso, Texas, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 12906, Waters Edge Place, 77041 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A.;

- Madame Linda Jovana IBRAHIM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Vantage Luxembourg II, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011086953/22.

(110097567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Preferred Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.866.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of May.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

DFG Holdings, LLC, a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, U.S.A., whose principal place of business is at 90 S. 7th Street, 13th Floor, Minneapolis, MN 55402-3903, United States, here represented by Me Bertrand MARIAUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Claudas Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.368, and whose share capital is fixed at four million four hundred thirty-four thousand five hundred and ten US dollars (USD 4,434,510.-), here represented by Me Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holders of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

DFG Holdings, LLC, prenamed, and Claudas Investments S.à r.l., prenamed, represent the entire share capital of Preferred Funding S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.866 and whose share capital is fixed at sixty thousand US dollars (USD 60,000.-), incorporated by deed of the undersigned notary on 20 October 2009, published in the *Mémorial C* of 13 November 2009, number 2221 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 19 January 2011 by deed of the undersigned notary, published in the *Mémorial C* of 20 April 2011, number 768.

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to acknowledge a payment by the holder of the Class A Preference Shares (as defined below) of one billion seven hundred eighty-six million eight hundred seventy-six thousand six hundred and eighty US dollars (USD 1,786,876,680.-) to the share premium account attached to the Class A Preference Shares.

2. Decision to amend article 7.1 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 7 remaining unchanged) so as to read as follows:

“ 7.1. The issued share capital of the Company is fixed at sixty thousand US dollars (USD 60,000.-) represented by: thirty thousand (30,000) ordinary shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the “Ordinary Share Premium”) of twenty US cents (USD 0.20) each (the “Ordinary Shares”);

three thousand (3,000) redeemable preference shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the “Redeemable Preference Share Premium”) of eight thousand three hundred thirty-two US dollars and thirty-three US cents (USD 8,332.33) each (the “Redeemable Preference Shares”);

twelve thousand (12,000) redeemable class A preference shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the “Class A Preference Share Premium”) of four hundred thirty-four thousand two hundred seventy-two US dollars and twelve US cents (USD 434,272.12) each (the “Class A Preference Shares”); and

fifteen thousand (15,000) redeemable class B preference shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the “Class B Preference Share Premium”) of three hundred thirty-two US dollars and thirty-three US cents (USD 332.33) each (the “Class B Preference Shares”),

all of which (collectively the “Shares” and any of them, a “Share”) are entirely subscribed and fully paid up.”

After this having been set forth, DFG Holdings, LLC, prenamed, and Claudas Investments S.à r.l., prenamed, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The partners of the Company unanimously resolved to acknowledge a payment by the holder of the Class A Preference Shares of one billion seven hundred eighty-six million eight hundred seventy-six thousand six hundred and eighty US dollars (USD 1,786,876,680.-) to the share premium account attached to the Class A Preference Shares, evidence of such payment having been given to the notary.

Second resolution

The partners of the Company unanimously resolved to amend article 7.1 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 7 remaining unchanged) so as to read as follows:

“ 7.1. The issued share capital of the Company is fixed at sixty thousand US dollars (USD 60,000.-) represented by: thirty thousand (30,000) ordinary shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the “Ordinary Share Premium”) of twenty US cents (USD 0.20) each (the “Ordinary Shares”);

three thousand (3,000) redeemable preference shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the “Redeemable Preference Share Premium”) of eight thousand three hundred thirty-two US dollars and thirty-three US cents (USD 8,332.33) each (the “Redeemable Preference Shares”);

twelve thousand (12,000) redeemable class A preference shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the “Class A Preference Share Premium”) of four hundred thirty-four thousand two hundred seventy-two US dollars and twelve US cents (USD 434,272.12) each (the “Class A Preference Shares”); and

fifteen thousand (15,000) redeemable class B preference shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the “Class B Preference Share Premium”) of three hundred thirty-two US dollars and thirty-three US cents (USD 332.33) each (the “Class B Preference Shares”),

all of which (collectively the “Shares” and any of them, a “Share”) are entirely subscribed and fully paid up.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about six thousand seven hundred Euros (EUR 6,700.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le seize mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

DFG Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée constituée dans l'État du Delaware aux États-Unis, ayant son centre d'administration central au 90 S. 7th Street, N-9305-135, Minneapolis, MN 55402-3903, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Maître Bertrand MARIAUX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Claudas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée de droit luxembourgeois, ayant son siège au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.368 et dont le capital social est fixé à quatre millions quatre cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 4.434.510,-), ici représentée par Maître Jan BÖING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les fondés de pouvoir des parties comparantes et par le notaire soussigné, annexées au présent acte, qui sera déposé auprès des autorités d'enregistrement.

DFG Holdings, LLC, susnommée et Claudas Investments S.à r.l., susnommée représentent l'intégralité du capital social de Preferred Funding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.866 et dont le capital social est fixé à soixante mille dollars américains (USD 60.000,-), constituée suivant acte du notaire instrumentant le 20 octobre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2221 du 13 novembre 2009 (la «Société»). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 janvier 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publiés au Mémorial C en date du 20 avril 2011, numéro 768.

Lesdites parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de reconnaître le paiement par le détenteur des Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A (telles que définies ci-dessous) d'un milliard sept cent quatre-vingt-six millions huit cent soixante-seize mille six cent quatre-vingt dollars américains (USD 1.786.876.680,-) au compte de la prime d'émission attaché aux Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A.

2. Décision de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société (toute autre disposition dudit article 7 demeurant inchangée) pour lui donner la teneur suivante:

« **7.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante mille dollars américains (USD 60.000,-) représenté par:

- trente mille (30.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires») de vingt centimes de dollar américain (USD 0,20,-) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»);

- trois mille (3.000) parts sociales privilégiées remboursables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales Privilégiées Remboursables») de huit mille trois cent trente-deux dollars américains et trente-trois centimes de dollar américain (USD 8.332,33,-) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées Remboursables»);

- douze mille (12.000) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Émission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A») de quatre cent trente quatre mille deux cent soixante-douze dollars américains et douze centimes de dollar américain (USD 434.272,12) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A») et;

- quinze mille (15.000) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Émission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B») de trois cent trente-deux dollars américains et trente-trois centimes de dollar américain (USD 332,33) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B»);

qui sont toutes (collectivement les «Parts Sociales» et individuellement, une «Part Sociale») intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Après avoir établi ce qui précède, DFG Holdings, LLC, susnommée et Claudas Investments S.à r.l., susnommée représentant l'intégralité du capital social de la Société on demandé au notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de reconnaître le paiement par le détenteur des Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A d'un milliard sept cent quatre-vingt-six millions huit cent soixante-seize mille six cent quatre-vingt dollars américains (USD 1.786.876.680,-) au compte de la prime d'émission attaché aux Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A.

Deuxième résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société (toute autre disposition dudit article 7 demeurant inchangée) pour lui donner la teneur suivante:

« **7.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante mille dollars américains (USD 60.000,-) représenté par:

- trente mille (30.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Émission de Parts Sociales Ordinaires») de vingt centimes de dollar américain (USD 0,20) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»);

- trois mille (3.000) parts sociales privilégiées remboursables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Émission de Parts Sociales Privilégiées Remboursables») de huit mille trois cent trente-deux dollars américains et trente-trois centimes de dollar américain (USD 8.332,33) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées Remboursables»);

- douze mille (12.000) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Émission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A») de quatre cent trente quatre mille deux cent soixante-douze dollars américains et douze centimes de dollar américain (USD 434.272,12) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A») et;

- quinze mille (15.000) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Émission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B») de trois cent trente-deux dollars américains et trente-trois centimes de dollar américain (USD 332,33) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B»);

qui sont toutes (collectivement les «Parts Sociales» et individuellement, une «Part Sociale») intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte de société, s'élève approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: B. MARIAUX, J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mai 2011. LAC/2011/22413. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072226/179.

(110080035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 925.988,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.988.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mai 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Joseph Cohen, demeurant au 35 Portman Square, W1H6LR London (UK), Gérant de catégorie B

M. Laurent Forget, demeurant au 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg, Gérant de catégorie B

Mme Emilie Bellet, demeurant professionnellement au 35 Portman Square W1H6LR London, UK, Gérant de catégorie B

M. Riccardo Zorzetto, demeurant au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Gérant de catégorie A

M. Eric Scussel, demeurant au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Gérant de catégorie A

Réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MDC HOLDCO S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Riccardo Zorzetto

Référence de publication: 2011076286/24.

(110084994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Qernel Management Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 138.084.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2011

A la suite de la démission de Monsieur Koen KNAEPEN en qualité d'administrateur, l'Assemblée générale a nommé la société EGMONT S.à R.L. enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B151.186 avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter comme administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de rassemblée générale ordinaire de 2013.

La société EGMONT S.à R.L. pourra engager la société conjointement avec un autre administrateur.

Référence de publication: 2011076350/13.

(110084862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

LSREF Summer Loans, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 242.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.682.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF Summer Holdings, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.684, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 25 May 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Summer Loans, S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.682, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1766 of 12 September 2009, that has been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 28 April 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 246,625 (two hundred forty-six thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 4,125 (four thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 242,500 (two hundred forty-two thousand five hundred euro) via the cancellation of 33 (thirty-three) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 246,625 (two hundred forty-six thousand six hundred twenty-five euro), represented by 1,973 (one thousand nine hundred seventy-three) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, by an amount of EUR 4,125 (four thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 242,500 (two hundred forty-two thousand five hundred euro), represented by 1,940 (one thousand nine hundred forty) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, via the cancellation of 33 (thirty-three) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR 4,125 (four thousand one hundred twenty-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 1,940 (one thousand nine hundred forty) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 242,500 (two hundred forty-two thousand five hundred euro), represented by 1,940 (one thousand nine hundred forty) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

LSREF Summer Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.684, représentée par Philippe Jusseau,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 mai 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Summer Loans, S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.682, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1766 du 12 septembre 2009, modifié à plusieurs reprises et la dernière fois selon acte de Maître Martine Schaeffer du 28 avril 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 246.625 (deux cent quarante-six mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 4.125 (quatre mille cent vingt-cinq euros), pour le porter à un montant de EUR 242.500 (deux cent quarante-deux mille cinq cents euros) par voie d'annulation de 33 (trente-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 4.125 (quatre mille cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 246.625 (deux cent quarante-six mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 1.973 (mille neuf cent soixante-treize) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 242.500 (deux cent quarante-deux mille cinq cents euros), représenté par 1.940 (mille neuf cent quarante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 33 (trente-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ce montant de EUR 4.125 (quatre mille cent vingt-cinq euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 1.940 (mille neuf cent quarante) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 242.500 (deux cent quarante-deux mille cinq cents euros), représenté par 1.940 (mille neuf cent quarante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Jusseau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2011. LAC/2011/25184. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077228/133.

(110086230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

MGE-RB Parndorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.297.

Extrait de la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 25 mai 2011

- Le siège social a été transféré de L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. John RALSTON, administrateur de sociétés, né à Kirkwall (Royaume-Uni), le 12 février 1964, demeurant à B-6780 Messancy (Belgique), 199, route d'Arlon, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2014.

Luxembourg, le 31.5.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE-RB Parndorf, S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011076292/17.

(110085434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Nouka Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 159.393.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 31 mai 2011 que:

- Pallister Holdings Limited, 9 Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, a transféré le 31 mai 2011 cinq cents parts sociales (500) à Voltaire Investment Holdings Limited, GTS Chambers, P.O. Box 3471, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011076309/15.

(110085508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Cofipa Luxembourg S.A. - Compagnie Africaine de Financement et de Participations au Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.853.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- COFIPA Luxembourg SA - Compagnie Africaine de Financement et de Participations au Luxembourg, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 291 route d'Arlon,

Le même jugement a nommé juge commissaire M Jean-paul MEYERS, premier juge, et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14/07/2011 au greffe de la 6^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Christine GAUTIER
22, rue Marie-Adelaïde
L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2011087650/22.

(110097975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

SES Astra, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.589.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 30 mars 2011, le mandat du réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., avec adresse au 7, Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Suite à cette même assemblée, les mandats des administrateurs sont renouvelés pour une durée de 3 ans. Le conseil d'administration est composé comme suit:

- M. Andrew Browne, Administrateur, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.
- M. Ferdinand Kayser, Administrateur, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.
- M. Martin Halliwell, Administrateur, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.
- M. Romain Bausch, Président et Administrateur, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.
- M. René Steichen, Administrateur, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.
- M. Jean-Paul Zens, Administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Large, L-1917 Luxembourg.
- M. Gerd Karl-Heinz Tenzer, Administrateur, avec adresse professionnelle au 8, Lindenweg, D-53545 Linz am Rhein.
- Mme Bridget Cosgrave, Administrateur, avec adresse professionnelle au 7, avenue Hamoir, B-1180 Bruxelles.
- M. Robert Bednarek, Administrateur, avec adresse professionnelle au 4, Research Way, Princeton NJ 08540.
- M. Jacques Noppeney, Administrateur représentant le personnel, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.
- Mme Maria Kugel, Administrateur représentant le personnel, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.
- M. Tom Christophory, Administrateur représentant le personnel, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011080234/32.

(110088872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Protec MBV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 13, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.754.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique qui s'est tenue en date du 25 mai 2011 que:

- 1) Le transfert du siège social au 13, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach à partir du 1^{er} mai 2011 est approuvé par l'assemblée générale.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011076333/16.

(110084959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

OQUENDO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.095.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mai 2011

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Francesco Moglia et M. Seiji Amino en tant que gérant avec effet immédiat

L'assemblée décide d'élire en tant que nouveaux gérants M. Thomas Dewe et M. Giuseppe Cataldo, tous deux domiciliés au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011076319/18.

(110084762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Premier Consult International (PCI) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 155.834.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement des actionnaires du 15 mars 2011

Résolution:

L'assemblée raye Monsieur Lucien Voet, décédé le 15 mars 2011, comme administrateur unique de la société, et lui remplace par la société P. Vanhoute BVBA, ayant son siège social au 1022, Romeinsesteenweg à B-1780 Wemmel, inscrite au Registre des Personnes Morales à Bruxelles (Belgique) sous le numéro 0446.980.057, représentée par son gérant Monsieur Patrick Vanhoute, né à Antwerpen (Belgique) le 16 août 1954, demeurant au 36, rue de Strassen à L-8094 Bertrange, comme administrateur unique, avec effet au 15 mars 2011, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076331/15.

(110085498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Prestige Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.485.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 23 mai 2011 à Luxembourg.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six ans.

Les administrateurs sont:

- Mr Martin Rutledge, 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Mme Danièle Rutledge-Dieschburg, 8, rue des Romains, L-4974 Dippach
- Mr Ryan Martin Rutledge, 9, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société International Corporate Services (Luxembourg) Sàrl, 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes de la société.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

Extrait certifié conforme

Signatures

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2011079473/21.

(110088623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

PARIS, Patrimonial Rising Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8557 Petit-Nobressart, 3, Noutemerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.399.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

1. La société à responsabilité limitée PRIVATE ASSET MANAGEMENT SYSTEMS, en abrégé «PRIAM» enregistré dans le registre de commerce sous le numéro B 155.680 et avec siège social à L-8557 Petit-Nobressart, 3, Noutemerstrooss, ici représentée par son gérant Monsieur Gilles Petit, dirigeant d'entreprises, demeurant à L-8557 Petit-Nobressart, 3, Noutemerstrooss.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet toutes prestations de services relatives à l'intermédiation commerciale.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «PATRIMONIAL RISING SOLUTIONS» en abrégé «PARIS».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune d'Eil.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération:

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique PRIVATE ASSET MANAGEMENT SYSTEMS, en abrégé «PRIAM», préqualifiée.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, la comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Gilles Petit, dirigeant d'entreprises, demeurant à L-8557 Petit-Nobressart, 3, Noutemerstrooss.
- 3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8557 Petit-Nobressart, 3, Noutemerstrooss

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Petit, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 mai 2011. Relation: RED/2011/1050. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie certifiée conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081595/145.

(110091322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

PMG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 110.469.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société datée du 12 avril 2011

- L'Assemblée a pris acte que le mandat de commissaire aux comptes de KPMG AUDIT, arrivé à échéance à l'assemblée générale annuelle de 2010 n'a pas été renouvelé.

- L'Assemblée a confirmé les nominations en qualité d'administrateurs de la Société de M. Michael Krehl et M. Peter Müller avec effet au 14 juin 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Par ailleurs l'Assemblée a pris acte que les mandats d'administrateur-délégués arrivés à échéance de M. Michael Krehl et M. Peter Müller n'ont pas été renouvelés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PMG S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011076339/17.

(110084972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Fructilux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.728.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 avril 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire:

- Natixis, représentée par M. Marc Riez.

- Natixis Bank, représentée par M. Xavier Guyard.

- Monsieur Marc Jaumot,

en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

2. de réélire Deloitte S.A., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour FRUCTILUX

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011087842/22.

(110097881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

GFI Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.262.367,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.595.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

GFI Group LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of New York, USA with registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, represented by Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 9 March 2011 which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "GFI Group S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B150595, incorporated on January 11, 2010, by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 11 February 2010 under number 309. The articles of association of the Company were last amended on 5 May 2010 by decision of the Sole Shareholder (the "EGM") recorded in a deed of the undersigned notary (the "Deed") registered at the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg on 25 May 2010 number L100071901 and published in the Memorial on 11 June 2010 under number 1228.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are the following:

- Rectification of the valuation method and confirmation of the valuation of the contribution in kind to the Company on 5 May 2010 at the EGM consisting of twelve million twenty thousand (12,020,000) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each held in GFI Finance S.à r.l. and six million seven hundred sixty nine thousand four hundred twenty (6,769,420) shares having a nominal value of one Pound Sterling (£1) each held in GFI Holdings Limited (the "Contribution in Kind") at an amount of three hundred ninety two million one hundred seventy nine thousand US Dollars (USD 392,179,000); rectification and confirmation of the amount allocated to the share premium of the Company in the amount of three hundred eighty-nine million seven hundred ten thousand three hundred ninety-six US Dollars (USD 389,710,396) and to the legal reserve in the amount of two hundred and twenty-six thousand two hundred and thirty-seven US Dollars (USD 226,237).

After the foregoing has been approved, the Sole Shareholder noted and resolved as follows:

Sole resolution

At the EGM it has been confirmed based on a report of managers of the Company dated 5 May 2010, that the value of the Contribution in Kind amounted to at least twenty-two million four hundred twenty-three thousand six hundred seventy-one US Dollars (USD 22,423,671). Such valuation was however solely based on the nominal value of the twelve million twenty thousand (12,020,000) shares in GFI Finance S.à r.l. and the six million seven hundred sixty nine thousand four hundred twenty (6,769,420) shares in GFI Holdings Limited contributed to the Company. The valuation has therefore erroneously not reflected the net asset value of the Contribution in Kind which amounted to three hundred ninety two million one hundred seventy nine thousand US Dollars (USD 392,179,000) on 5 May 2010.

As a consequence, at the EGM only an amount of twenty million one hundred eighty one thousand three hundred four US Dollars (USD 20,181,304) had been allocated to the share premium of the Company. Considering that the Contribution in Kind should have been valued at the net asset value, the amount allocated to the share premium account at the EGM that should have been reflected in the Deed should have amounted to three hundred eighty nine million seven hundred and ten thousand three hundred and ninety six US Dollars (USD 389,710,396) and an amount of two hundred and twenty-six thousand two hundred and thirty-seven US Dollar (USD 226,237) should have been allocated to the legal reserve.

The Contribution in Kind has been the subject of a rectified report of the board of managers of the Company dated 9 March 2011, the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind was amounting to USD 392,179,000 being at least equal to the Subscription Price of the 2,242,367 shares to be issued by the Company for a total Subscription Price of USD 392,179,000, on May 5, 2010."

A copy of such report shall be registered together with the present deed.

The Sole Shareholder resolved to rectify the valuation method and confirmed the valuation of the Contribution in Kind consisting of twelve million twenty thousand (12,020,000) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each held in GFI Finance S.à r.l. and six million seven hundred sixty nine thousand four hundred twenty (6,769,420) shares having a nominal value of one Pound Sterling each held in GFI Holdings Limited (the "Contribution in Kind") at an amount of three hundred ninety two million one hundred seventy nine thousand US Dollars (USD 392,179,000) on 5 May 2010. It is further resolved to rectify and confirm the amount allocated to the share premium of the Company in the amount of three hundred eighty-nine million seven hundred ten thousand three hundred ninety -six US Dollar (USD 389,710,396) and to the legal reserve in the amount of two hundred and twenty-six thousand two hundred and thirty-seven US Dollar (USD 226,237) it being mentioned that this resolution will not have any bearing on the number of shares issued by the Company on 5 May 2010, the share capital of the Company being kept at two million two hundred sixty two thousand three hundred and sixty seven US Dollar (USD 2,262,367) represented by two million two hundred sixty two thousand three hundred and sixty seven (2,262,367) shares.

Evidence of the valuation of the Contribution in Kind as of 5 May 2010 to the Company was shown to the undersigned notary.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,200.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

GFI Group LLC, une limited liability company régie par le droit de New York, Etats Unis d'Amérique ayant son siège social au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, représentée par Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, résidant professionnellement au Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 9 mars 2011 qui restera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, étant l'associé unique («l'Associé Unique») de «GFI Group S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B150595, constitué le 11 janvier 2010 par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 11 février 2010 sous le numéro 309. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 mai 2010 par décision de l'Associé Unique (l'«AGE») enregistrée par acte du notaire soussigné (l'«Acte») enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 mai 2010 numéro L100071901 et publié au Mémorial le 11 juin 2010 sous le numéro 1228.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que les décisions peuvent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

- Modification de la méthode d'évaluation et confirmation de l'évaluation de l'apport en nature à la Société le 5 mai 2010 par l'AGE de douze millions vingt mille (12.020.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1) chacune détenue dans GFI Finance S.à r.l. et six millions sept cent soixante neuf mille quatre cent vingt (6.769.420) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£1) chacune détenue dans GFI Holdings Limited (l'«Apport en Nature») à un montant de trois cent quatre vingt douze millions cent soixante dix neuf mille Dollars US (USD 392.179.000); modification et confirmation du montant alloué à la prime d'émission de la Société à un montant de trois cent quatre vingt neuf millions sept cent dix mille trois cent quatre vingt seize Dollars US (USD 389.710.396) et à la réserve légale de la Société pour un montant de deux cent vingt six mille deux cent trente-sept Dollars US (USD 226.237).

Après que ce qui précède a été approuvé, l'Associé Unique a noté et pris la résolution suivante:

Résolution unique

Au cours de l'AGE, il a été confirmé sur la base du rapport de gérance de la Société en date du 5 mai 2010 que la valeur de l'Apport en Nature s'élevait au moins à vingt deux millions quatre cent vingt trois mille six cent soixante et onze Dollars US (USD 22.423.671). Cette évaluation était cependant seulement basée sur la valeur nominale de douze millions vingt mille (12.020.000) parts sociales dans GFI Finance S.à r.l. et des six millions sept cent soixante neuf mille quatre cent vingt (6.769.420) parts sociales dans GFI Holdings Limited apportées à la Société. L'évaluation n'a donc pas reflété de manière erronée la valeur nette de l'actif de l'Apport en Nature qui s'élevait à trois cent quatre vingt douze millions cent soixante dix neuf mille Dollars US (USD 392.179.000) le 5 mai 2010.

Par conséquent, au cours de l'AGE, seul un montant de vingt millions cent quatre vingt un mille trois cent quatre Dollars US (USD 20.181.304) a été alloué à la prime d'émission de la Société. En considérant que l'Apport en Nature aurait dû être évalué à la valeur nette de l'actif, le montant alloué au compte de la prime d'émission par l'AGE qui aurait dû être reflété dans l'Acte aurait dû s'élever à trois cent quatre vingt neuf millions sept cent dix mille trois cent quatre vingt seize Dollars US (USD 389.710.396) et un montant de deux cent vingt six mille deux cent trente-sept Dollars US (USD 226.237) aurait dû être alloué à la réserve légale.

L'Apport en Nature a été l'objet d'un rapport modifié du conseil de gérance de la Société daté du 9 mars 2011, dont la conclusion est la suivante:

«En considération de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature s'élevait à (USD 392.179.000) étant au moins égal au Prix de Souscription de 2.242.367 parts sociales à émettre par la Société pour un Prix de Souscription total de USD 392.179.000 le 5 mai 2010.»

Une copie de ce rapport sera enregistrée avec le présent acte.

L'Associé Unique a décidé de modifier la méthode d'évaluation et a confirmé l'évaluation de l'Apport en Nature de douze millions vingt mille (12.020.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1) chacune détenue dans GFI Finance S.à r.l. et six millions sept cent soixante neuf mille quatre cent vingt (6.769.420) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£1) chacune détenue dans GFI Holdings Limited (l'«Apport en Nature») à un montant de trois cent quatre vingt douze millions cent soixante dix neuf mille Dollars US (USD 392.179.000) le 5 mai 2010. Il est ensuite résolu de modifier et confirmer le montant alloué à la prime d'émission de la Société à un montant de trois cent quatre vingt neuf millions sept cent dix mille trois cent quatre vingt seize Dollars US (USD 389.710.396) et à la réserve légale de la Société pour un montant de deux cent vingt six mille deux cent trente-sept Dollars US (USD 226.237) étant mentionné que cette résolution n'aura aucune influence sur le montant des parts sociales émises par la Société le 5 mai 2010, le capital social de la Société restant à deux millions deux cent soixante deux mille trois cent soixante sept Dollars US (USD 2.262.367) représenté par deux millions deux cent soixante deux mille trois cent soixante sept (2.262.367) parts sociales.

La preuve de l'évaluation de l'Apport en Nature du 5 mai 2010 à la Société a été montrée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12719. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011077798/155.

(110086449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Profanes S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 140.011.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2011

Il résulte, d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PROFANES SA, qui s'est tenue à Kehlen en date du 30 mai 2011 que:

1. Que M. POTIER Frédéric est révoqué des postes d'Administrateur, d'Administrateur-Délégué et de Président du conseil d'Administration,

2. Que les administrateurs ROUSSE Sylvie et LEMOINE Cael sont révoqués,

3. Que M. RODRIGUES Stephan, employé privé, né à Hayange, France, le 31 mars 1969, demeurant à L-8280 Kehlen, 6, rue de Mamer, est nommé administrateur unique de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011076348/17.

(110084777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Regent Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.565.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 26 mai 2011

1. Monsieur Gérard LUSSAN, Monsieur Eric CHINCHON et Monsieur Nicolaus BOCKLANDT sont nommés Gérants de catégorie A pour une durée illimitée.

2. Monsieur Eric CHINCHON et Monsieur Nicolaus BOCKLANDT sont nommés Gérants de catégorie B pour une durée illimitée.

Certifié conforme

Pour REGENT MANAGEMENT SARL

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011076353/17.

(110085264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Mangrove II Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 104.699.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 27 avril 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Luxembourg le 27 avril 2011 décide de renouveler avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2012 les mandats suivants:

- des trois administrateurs suivants:

- * Mr. Gérard LOPEZ
- * Mr. Mark TLUSZCZ
- * Mr. Hans-Jürgen SCHMITZ

- du commissaire aux comptes:

- * Deloitte S.A.

Les Administrateurs sont au 27 avril 2011:

Gérard LOPEZ, Mark TLUSZCZ et Hans-Jürgen SCHMITZ, ayant leur adresse professionnelle au 31, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, 09 juin 2011.

Référence de publication: 2011080887/20.

(110090286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Alphatrac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 24, im Dahl.
R.C.S. Luxembourg B 161.048.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le neuf mai.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Safet KOCAN, chauffeur-routier, né à Berane (Yougoslavie), le 9 janvier 1967 (no matricule 19670109278), demeurant à L-9759 Knaphoscheid, 24, im Dahl;

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ALPHATRAC S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Knaphoscheid.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet principal le transport national et international de marchandises par route, commerce et location de véhicules automoteurs, machines et outillages industriels.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement. La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés où entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000.- Euro) représenté par CENT (100) actions, chacune d'une valeur nominale de QUATRE CENT EURO (400.- Euro) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se réunira le troisième mercredi du mois de mai de 2012 à 10.00 heures.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, Monsieur Safet KOCAN, prédit, déclare souscrire à toutes les 100 actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été libérées pour la moitié par des versements en espèces, de sorte que la somme de VINGT MILLE EURO (20.000.- Euros) se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à DEUX MILLE EUROS (2.000.- Euros).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- A été appelé à la fonction d'administrateur unique, Monsieur Patrick RISSE, salarié, né à Luxembourg, le 26 avril 1966 (no matricule 19660426054), demeurant à L-5328 Medingen, 4, am Kundel;
- 3.- Le mandat de l'administrateur unique viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.
- 4.- Madame Emanda CEMAN, épouse de Monsieur Safet KOCAN, demeurant à Knaphoscheid, a été appelée aux fonctions de commissaire.
- 5.- Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.
- 6.- Le siège social est fixé à L-9759 Knaphoscheid, 24, im Dahl.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kocan, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 10 mai 2011. Relation: EAC/2011/6094. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. Thomas.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial

Bettembourg, le 11 mai 2011.

Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2011074334/200.

(110081338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Renaissance Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 36.862.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.623.

Merci de noter que Confab Laboratories Inc., un des associés de la Société, se prénomme désormais Gestion Guy Lamarre Inc. avec pour adresse 315, Chemin des patriots sud, Saint-Hilaire, Québec, Canada J3H 3G5

Pour extrait conforme et sincère

Renaissance Acquisitions S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011076355/14.

(110085252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Agence Luxembourgeoise Antidopage, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 66, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg G 35.

Comptes d'exploitation 2010

Recettes		Dépenses	
Dotation Etat	80 000,00	Frais de personnel 2010	47 496,73
Contribution COSL	10 000,00	Frais bureau/administratifs	4 556,26
Remboursements		Frais de contrôles	2 300,40
Contrôles pour d'autres agences	607,36	Relations internationales	1 013,15
		Site internet/matériel informatique	3 540,87
		Formation - Education	11 307,49
		ISO certification	3 632,50
		Résultat net	16 759,96
	<u>90 607,36</u>		<u>90 607,36</u>

Bilan au 31.12.2010

Actif		Passif	
Compte courant	109 451,65	Fonds social	92 691,69
	<u>109 451,65</u>	Résultat de l'exercice	16 759,96
			<u>109 451,65</u>

Budget année 2011

	Charges	Produits
Dotation Etat		83 000,00
Contribution COSL		10 000,00
Contrôles remboursés		2 000,00
Réserve imputée		16 500,00
Assistance juridique	5 800,00	

Frais de personnel	40 000,00	
Frais d'administration et de bureau	5 000,00	
Frais de contrôles antidopage	5 000,00	
Iso certification	4 000,00	
Formation - Education	12 000,00	
Informatique: site internet, centralisation, matériel	4 500,00	
Relations internationales	3 000,00	
Assistance & Frais juridiques: provision	30 000,00	
Assurances RC + assistance juridique	2 200,00	
	<u>111 500,00</u>	<u>111500,00</u>

Référence de publication: 2011076555/40.

(110084452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Toitures Lambrech Sylvain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 163A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 48.366.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2011

Acceptation de la démission de Monsieur RICCI Serge de son poste d'administrateur et de son poste d'administrateur délégué, suite à sa démission du 8 décembre 2010

Acceptation de la démission de Madame MAIRE Odile de son poste d'administrateur

Pétange, le 31 mai 2011.

Pour extrait conforme

Monsieur LAMBRECH Sylvain

Administrateur

Référence de publication: 2011076438/15.

(110084827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Meusinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.364.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 16 février 2011

Le siège social de la société est transféré du 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg au 31, rue de Strasbourg à L- 2561 Luxembourg à compter du 16 février 2011.

Certifié sincère et conforme

Geert DIRKX

Administrateur Unique

Référence de publication: 2011087848/13.

(110097918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Somerston Olympia 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.478.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011087800/10.

(110097530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.